

**POSTE VACANT**

Le Service de la Formation professionnelle du Ministère de l'Education nationale, de la Formation professionnelle et des Sports se propose d'engager

**un éducateur gradué (M/F)** pour les besoins de l'Action Locale pour Jeunes Rédange/Attert et Mersch, sous forme de contrat à durée déterminée et à tâche complète, pour remplacer un congé de maternité suivi probablement d'un congé parental à plein temps de six mois.

Les personnes désireuses de postuler doivent remplir les conditions fixées par la loi du 6 août 1990 portant organisation des études éducatives et sociales et faire preuve d'une connaissance suffisante des trois langues usuelles du pays: le luxembourgeois, le français et l'allemand. Elles adresseront leur candidature pour le 22 novembre 2003 au plus tard à Monsieur Aly SCHROEDER, Directeur à la Formation professionnelle du Ministère de l'Education nationale, de la Formation professionnelle et des Sports.

Les demandes seront accompagnées des pièces suivantes:

- une copie certifiée conforme à l'original des diplômes et certificats sanctionnant les études accomplies;
  - un extrait de l'acte de naissance;
  - un extrait récent du casier judiciaire;
  - un certificat de moralité;
  - un certificat attestant que le candidat est ressortissant d'un pays membre de la Communauté Européenne.
- Pour toutes informations supplémentaires, prière de contacter Monsieur Jos. NOESEN (tel. 478-5241).

**POSTE VACANT**

La Direction de la Santé procède à l'engagement à temps partiel (20 heures/sem) et à durée indéterminée

**d'un assistant technique médical de laboratoire m/f** pour les besoins du Laboratoire de la Division de la Radioprotection.

Des connaissances spécifiques dans le domaine de la mesure de la radioactivité présentent un avantage.

Des renseignements supplémentaires pourront être demandés par téléphone au 478-5683.

Les demandes de candidature doivent être accompagnées d'un curriculum vitae et d'une copie certifiée conforme à l'original du diplôme requis. Les dossiers sont à adresser à la Direction de la Santé, Villa Louvigny, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, pour le 27 novembre 2003 au plus tard.

**FONDS EUROPEEN POUR LES REFUGIES****Appel à propositions pour l'année 2004**

**Financement de projets destinés à soutenir concrètement l'accueil de demandeurs d'asile et l'intégration de réfugiés reconnus.**

Le 28 septembre 2000, le Conseil de l'Union Européenne a adopté une action commune concernant l'institution d'un "Fonds européen pour les réfugiés" destiné à soutenir et encourager les efforts consentis par les États membres pour accueillir des réfugiés et des personnes déplacées et supporter les conséquences de cet accueil. Le Fonds est établi pour la période allant du 1er janvier 2000 au 31 décembre 2004

(Action commune 2000/596/CE Journal Officiel des Communautés européennes L 252)

Pour la réalisation de cet objectif, le Fonds soutient les actions des États membres relatives:

- a) aux conditions d'accueil et
- b) à l'intégration des personnes dont le séjour dans l'Etat membre concerné a un caractère durable et/ou stable;
- c) au rapatriement, dès lors que les personnes concernées n'ont pas acquis une nouvelle nationalité et n'ont pas quitté le territoire de l'Etat membre.

Quant au groupe cible du Fonds européen pour les réfugiés, sont visés tous les demandeurs d'asile se trouvant au Luxembourg, sans distinction d'origine, ainsi que tous les réfugiés reconnus ayant obtenu le statut de réfugiés.

Dans le cadre des activités qui pourront bénéficier d'un cofinancement par Fonds européen pour les réfugiés, pendant l'année 2004 le Luxembourg privilégie 2 des 3 mesures prévues, à savoir celles de **l'Accueil et de l'Intégration**.

- a) dans la mesure relative à l'accueil des demandeurs d'asile et des membres de leur famille, il peut s'agir notamment
  - d'activités de conseil et de soutien psychologique aux personnes et aux familles;

Il sera tenu compte plus particulièrement des besoins des personnes dites "les plus vulnérables": femmes seules, familles monoparentales, mineurs non accompagnés, personnes souffrant d'un handicap.

- b) En ce qui concerne l'intégration au Luxembourg des personnes visées, il peut s'agir notamment:
  - d'activités favorisant l'intégration des réfugiés;
  - d'activités d'encadrement des jeunes ne tombant pas sous l'obligation scolaire,

- d'activités de suivi de mineurs non-accompagnés.

Les projets veilleront à tenir compte du principe de l'égalité entre hommes et femmes.

Le budget provisoire alloué par la Commission Européenne au Luxembourg, au titre du Fonds Européen pour le réfugiés pour l'année 2004 s'élève à € 166 239,69.

Le concours financier provenant du Fonds ne dépasse pas 50% du coût total de chaque projet. Le bénéficiaire doit assurer le cofinancement des 50% restant.

L'autorité responsable pour la mise en oeuvre du FER 2000 - 2004 au Luxembourg est le Ministère de la Famille, de la Solidarité sociale et de la Jeunesse/Commissariat du Gouvernement aux Étrangers.

**Les demandes de cofinancement doivent parvenir au Commissariat du Gouvernement aux Étrangers/Ministère de la Famille, de la Solidarité sociale et de la Jeunesse, pour le 5 décembre 2004.**

Pour toute information prière de s'adresser à:

**Commissariat du Gouvernement aux Étrangers**

12-14, avenue Emile Reuter

L-2919 Luxembourg

site internet:

www.etat.lu/CGE

Personne de contact:  
Christiane WELTER  
Tel: 478 36 29  
e-mail:Christiane.Welter@fm.etat.lu

**MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS****ADMINISTRATION DES BATIMENTS PUBLICS DIVISION DES SERVICES SPECIAUX****AVIS D'ADJUDICATION**

Le **mercredi 26 novembre 2003 à 10:00 heures** du matin, il sera procédé aux bureaux de l'administration des Bâtiments publics, 10 rue du St Esprit à Luxembourg, à l'ouverture des soumissions concernant

- 1) **les travaux de faux-plafonds et de cloisonnement**

**Envergure:**  
2.520 m<sup>2</sup> de faux-plafonds à cassettes métalliques, 18 cloisons en plaques de plâtre F90 et 17 portes coupe-feu, démontage 1.250 m<sup>2</sup>

Les travaux sont adjugés en bloc à prix unitaires.

La durée des travaux est de 113 jours ouvrables à débiter fin janvier 2004.

- 2) **les travaux de renouvellement des installations électriques de sécurité**

**Envergure:**  
Central d'éclairage de secours avec 400 luminaires de secours  
Central d'alarme incendie avec 690 détecteurs, 3 centraux de désenfumage

700 luminaires, tableau général et 18 tableaux secondaires

Interrupteurs et prises, Système d'horloge mère, Interphone-vidéo avec 12 terminaux, ca 49.000 m de câblage, ca 2.500 m de chemins à câbles, Démontage installations existantes

Les travaux sont adjugés en bloc à prix unitaires.

La durée des travaux est de 113 jours ouvrables à débiter fin janvier 2004.

**à exécuter dans l'intérêt du Centre Jean XXIII à Luxembourg.**

Les amateurs sont tenus d'introduire leur **candidature écrite** au moins 1 jour ouvrable avant de retirer le dossier de soumission à

l'Administration des

Bâtiments publics

"Soumissions"

Boîte Postale 112

L-2011 Luxembourg

Télécopieur: 46 19 19 - 555

Les plans, cahiers de charges et bordereaux de soumission sont à la disposition des candidats à l'adresse de l'administration au plus tôt le **jeudi 6 novembre 2003**.

Les offres qui sont établies sur des bordereaux qui n'ont pas été retirés à l'adresse indiquée ci avant ne sont pas prises en considération.

Les pièces conformes aux prescriptions des articles 51 à 64 du règlement grand-ducal du 7 juillet 2003 et portant l'inscription: **"Soumission pour les travaux de ... dans l'intérêt du Centre Jean XXIII à Luxembourg."** doivent se trouver aux bureaux de l'administration des Bâtiments publics, 10, rue du St-Esprit à Luxembourg, avant l'heure fixée pour l'ouverture.

Luxembourg, le 4 novembre 2003  
La Ministre des Travaux publics  
Erna Hennicot-Schoepges

**MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS****ADMINISTRATION DES BATIMENTS PUBLICS DIVISION DES TRAVAUX NEUFS****AVIS D'ADJUDICATION**

Le **lundi 1er décembre 2003 à 10:00 heures** du matin, il sera procédé aux bureaux de l'administration des Bâtiments publics, 10, rue du St-Esprit à Luxembourg, à l'ouverture de la soumission concernant

**la fourniture et l'installation de matériel informatique et électronique dans l'intérêt du Lycée du Nord à Wiltz - phase II.**

**Envergure de l'objet:**

- \* matériel informatique / électronique
- 42 PC multimédia,
- 42 écrans plats 15" et 17"
- 84 disques durs, 28 graveurs CD

- 38 pinces coupantes, de sertissage, de préformage

- 12 appareils de tests pour liens réseau

- 84 tournevis, 70 pinces pour composants électroniques

\* réseau informatique

- 1 rack info 42 unités,
- 500m câble informatique catégorie 7
- 1 analyseur de câbles digital avec adaptateur fibre optique
- 600m câble fibre optique 12 brins

\* raccordement et mise en service de tous les équipements

Les travaux sont adjugés en bloc à prix unitaires.

Le début des travaux est prévu pour janvier 2004.

La durée des travaux est de 10 jours ouvrables.

Les amateurs sont tenus d'introduire leur **candidature écrite** au moins 1 jour ouvrable avant de retirer le dossier de soumission à

l'Administration des

Bâtiments publics

"Soumissions"

Boîte Postale 112

L-2011 Luxembourg

Télécopieur: 46 19 19 - 555

Les plans, cahiers de charges et bordereaux de soumission sont à la disposition des candidats à l'adresse de l'administration au plus tôt le **jeudi 6 novembre 2003**.

Les offres qui sont établies sur des bordereaux qui n'ont pas été retirés à l'adresse indiquée ci avant ne sont pas prises en considération.

Les pièces conformes aux prescriptions des articles 51 à 64 du règlement grand-ducal du 7 juillet 2003 et portant l'inscription: **"Soumission pour la fourniture et l'installation de matériel informatique et électronique dans l'intérêt du Lycée du Nord à Wiltz - phase II."** doivent se trouver aux bureaux de l'administration des Bâtiments publics, 10, rue du St-Esprit à Luxembourg, avant l'heure fixée pour l'ouverture

Luxembourg, le 4 novembre 2003  
La Ministre des Travaux publics  
Erna Hennicot-Schoepges

**MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS****ADMINISTRATION DES BATIMENTS PUBLICS DIVISION DES TRAVAUX NEUFS****AVIS D'ADJUDICATION**

Le **mardi 13 janvier 2004 à 10:00 heures** du matin, il sera procédé aux bureaux de l'administration des Bâtiments publics, 10, rue du St-Esprit à Luxembourg, à l'ouverture des soumissions concernant

**les travaux d'installations de chauffage et de ventilation**

**Envergure de l'objet:**

1 raccordement d'une station de transfert de 1.000 kW (réseau de chauffage urbain)

6.000 m de conduites en acier avec isolation thermique, 2.500 m de conduites en PER 12 pompes de circulation, 559 radiateurs

1 système de préparation d'eau chaude sanitaire 135 kW - 750 l

1 système de préparation d'eau chaude sanitaire 140 kW - 1.000 l

9 groupes de traitement d'air (de 1.275 à 10.000 m<sup>3</sup>/h), 4 groupes d'extraction (de 2.340 à 10.000 m<sup>3</sup>/h)

1 réseau de gainage d'air, 1 installation de régulation DDC

Les travaux sont adjugés en bloc à prix unitaires.

La durée prévisible des travaux est de 350 jours ouvrables (en 2 phases) à débiter mi 2004.

Effectif minimum en personnel occupé dans le métier requis pour participer à la soumission: 50 personnes.

**2) l'installation d'ascenseurs Envergure de l'objet:**

2 ascenseurs (monte-malades) 1.600 kg, 5 arrêts

2 ascenseurs (monte-charge) 630 kg, sans salle de machines, 2 arrêts

1 ascenseur pour personnes 800 kg, 5 arrêts

Les travaux sont adjugés en bloc à prix unitaires.

La durée prévisible des travaux est de 150 jours ouvrables à débiter le 2e semestre 2004

**à exécuter dans l'intérêt de la construction du Centre Intégré pour Personnes Agées à Dudelange**

Les amateurs sont tenus d'introduire leur **candidature écrite** au moins 1 jour ouvrable avant de retirer le dossier de soumission à

l'Administration des

Bâtiments publics

"Soumissions"

Boîte Postale 112

L-2011 Luxembourg

Télécopieur: 46 19 19 - 555

Les plans, cahiers de charges et bordereaux de soumission sont à la disposition des candidats à l'adresse de l'administration au plus tôt le **jeudi 6 novembre 2003**.

Les offres qui sont établies sur des bordereaux qui n'ont pas été retirés à l'adresse indiquée ci-avant ne sont pas prises en considération.

Les pièces conformes aux prescriptions des articles 28 et 29 du règlement grand-ducal du 2 janvier 1989 et portant l'inscription: **"Soumission pour les travaux de ... dans l'intérêt du Centre Intégré pour Personnes Agées à Dudelange"** doivent se trouver aux bureaux de l'administration des Bâtiments publics, 10, rue du St-Esprit à Luxembourg, avant l'heure fixée pour l'ouverture.

Le présent avis a été transmis le 3 novembre 2003 au Supplément du Journal Officiel des CEE aux fins de publication.

Luxembourg, le 4 novembre 2003  
Le Ministre des Travaux publics